



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 170

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2015

Appel nominal

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au Maire

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ GPSO / 4

1. ZAC Seguin Rives de Seine - Réalisation de la Passerelle piétonne reliant l'Île Seguin à Sèvres, dite « passerelle Sud ». / 4

2. Quai Alphonse Le Gallo – 26, rue de Sèvres – Complexe sportif Le Gallo – Création d'une liaison douce – Déclassement du domaine public - Acquisition d'un terrain – Cession d'un terrain – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. / 5

3. Affectation des locaux du 245, boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt dits Maison communale des syndicats – Abrogation de la délibération du 18 décembre 1967 conférant un usage au profit des unions locales syndicales. / 5

4. Débat sur les orientations budgétaires (DOB) de l'exercice 2015 relatif au budget principal et aux budgets annexes. / 7

5. Demandes de subventions – Prévention – Sécurité – Politique de la Ville – Equipements sportifs et culturels – Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions et de signer les actes afférents – Mécénat – Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mécénat avec la Fondation CNP Assurances. / 7

6. ZAC Seguin Rives de Seine – Subventions circulations douces – Autorisation donnée au Maire. / 7

7. Personnel communal – Mesures diverses. / 8

8. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2015 – Conventions relatives à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré, des établissements spécialisés et hôpitaux de jour conventionnés avec l'Éducation nationale – Subvention accordée à l'UEPEEPP – Convention de participation au projet scientifique du lycée Notre-Dame de Boulogne - Approbation et autorisation. / 11

9. Participation de la Ville aux frais de restauration des enfants inscrits dans les établissements privés – Dispositif BBRest. / 14

10. Musées municipaux – Convention de partenariat avec les Éditions FATON – Approbation et autorisation donnée au Maire de signer. / 14

11. Séances de lecture dispensées par l'association *Lire et Faire Lire* dans les Hauts-de-Seine, aux enfants de l'ALSH Élémentaire Glacières et de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les Glycines » – Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante. / 17

12. Convention de prestation de service pour accompagner la réforme des rythmes éducatifs avec la Caisse d'Allocations Familiales – Approbation et autorisation donnée au Maire de signer. / 19

13. Rapport 2014 sur la situation en matière de développement durable. / 20

14. ZAC Seguin Rives de Seine – Convention d'évaluation des Écoquartiers labellisés – Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer. / 20

15. Adhésion à la Charte Régionale de la Biodiversité – Approbation et autorisation donnée au Maire de signer. / 21

QUESTIONS ORALES / 36

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 13 février 2015 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 6 février 2015.

M. BAGUET : Chers collègues. Je vous propose exceptionnellement de modifier l'ordre du jour de notre Conseil municipal, puisque nous avons le grand honneur de recevoir Anne-Gaëlle DELAITRE, épouse de Frédéric. Aussi, pour ne pas trop la faire attendre, je voudrais immédiatement rendre hommage à notre collègue Frédéric DELAITRE, qui nous a quittés le 3 février dernier, à la suite d'une longue et éprouvante maladie. Il allait avoir 46 ans.

Notre Conseil municipal est en deuil, mais c'est d'abord à son épouse Anne-Gaëlle et à leurs deux jeunes enfants Cosima 9 ans et Malo 7 ans, à qui je souhaite en votre nom à tous adresser nos chaleureuses pensées et notre plus tendre affection.

Frédéric n'était pas seulement un collègue. Je crois pouvoir dire qu'il était devenu pour tous ici un ami. Je me souviens très bien de notre première rencontre le 21 décembre 2012. Délégué de ville du Parti Chrétien Démocrate, Frédéric avait le désir de s'engager en politique pour servir. Servir sa ville, servir les autres, servir le bien commun.

Animé par une foi catholique très profonde, Frédéric aimait rappeler en citant un grand docteur de l'église que la politique était selon lui « le premier lieu d'expression de la charité, autrement dit de l'amour et du don de soi ». Il est des rencontres qui marquent toute une vie et si le chemin parcouru avec Frédéric DELAITRE a été bref, il a cependant été dense et fertile.

Il a été dense car Frédéric avait une passion et un enthousiasme débordant. Il a accompli sa mission de Maire-adjoint jusqu'au bout, au service des Boulonnais, tant que ses forces lui ont permis d'agir. Ce chemin a été dense, car Frédéric avait des convictions et il cherchait à convaincre inlassablement avec une ouverture d'esprit sincère, qui lui offrait toujours de l'estime et une grande bienveillance.

Ce chemin a été fertile car Frédéric DELAITRE a suscité autour de lui, au Conseil municipal, dans son quartier, auprès des associations dans lesquelles il était engagé, mais aussi à l'hôpital Ambroise Paré, par sa gentillesse et sa grande humanité, beaucoup de sympathie. Ce chemin a été fertile, car Frédéric par sa volonté et sa combativité, même au cœur de la souffrance, nous aura laissé une valeur inestimable, celle de l'exemple. L'exemple de celui qui ne renonce jamais et qui trouve la force, même quelques jours avant sa mort, d'offrir à chacun de ses visiteurs son plus beau sourire.

Frédéric DELAITRE était fier de porter l'écharpe de maire-adjoint.

Il m'avait confié au lendemain des élections municipales ces quelques mots que je me permets de vous retranscrire : « Je suis heureux, enthousiaste et fier de faire partie de ton équipe. Nous aurons l'occasion de nous rencontrer dans les jours qui viennent pour décider du périmètre dont j'aurai la charge au sein du Conseil municipal. Mais avant cela, je te confirme les principes qui guideront la réflexion. L'humilité d'abord, car j'ai beaucoup à apprendre. Le service ensuite, car je considère d'abord devoir me mettre au service de tous les Boulonnais. Enfin, le sérieux et l'engagement raisonnable et raisonné, car je veux être à la hauteur de l'honneur qui m'est fait de siéger au Conseil municipal ».

Frédéric DELAITRE est parti. Il nous manquera et manquera à la ville de Boulogne-Billancourt. Nous ne l'oublierons pas. Je vous propose de respecter une minute de silence.

18h15 : minute de silence.

M. BAGUET : Je vous remercie. Je me suis permis de remettre à Anne-Gaëlle un petit album de photos de Frédéric. Si vous-mêmes avez des souvenirs à lui remettre sur la période que vous avez vécue avec lui, je crois qu'elle en serait heureuse, notamment pour Cosima et Malo. Merci d'être là, Anne-Gaëlle.

Je vous propose maintenant de commencer notre séance par l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, Mme Marie-Anne BOUEE, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. AMAR qui a donné pouvoir à Mme BOUÉE
M. SEBBAG qui a donné pouvoir à Mme BELLARD

Séance du 13 février 2015

Mme VETILLART qui a donné pouvoir à M. MARGUERAT
M. BENHAROUN qui a donné pouvoir à M. LOUAP
M. BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. GOUILLIARD
Mme DRIDI-BLANGER qui a donné pouvoir à M. RUMJAUN
M. LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. MOUGIN
jusqu'à 18 H 50
Mme WEILL qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL
M. COHEN qui a donné pouvoir à Melle CARDETAS
Mme MOREL qui a donné pouvoir à Mme PAJOT
M. GUIBERT qui a donné pouvoir à M. GABORIT

Départ de 19h15 à 20h45 de Mme BELLIARD qui a donné
procuration à Mme BOUÉE, Mme de THEZY qui a donné
procuration à Mme LAVARDE-BOEDA, Mme de MAISTRE qui
a donné procuration à Mme GENDARME.

Arrivée de Mlle CARDETAS à 18h35 ;
Arrivée de M. DUHAMEL à 18 heures 40.

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire
de séance.

M. BAGUET : Je m'excuse pour cette convocation un vendredi
de veille de vacances mais nous devons modifier le jour de
tenue de notre Conseil municipal pour être cohérent avec le
point n°1 concernant la passerelle Sud. Je rappelle en effet que
nous avons dû voter hier la création et le lancement de cette
passerelle au Conseil de GPSO. Nous devons donc absolument
tenir le Conseil municipal après le Conseil de GPSO. Certes,
j'aurais pu proposer de vous réunir la semaine prochaine.
Cependant, je pense que cela n'aurait pas été très convenable,
puisque certains d'entre vous ont la chance de pouvoir partir
se reposer en vacances et je les en félicite.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le
Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions
prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil muni-
cipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2014

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à
l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme d'habitude, ce document vous a été
remis sur table. Je vous rappelle tout d'abord le retrait de
Vélizy-Villacoublay de GPSO le 31 décembre 2014. Il fallait
pour cela un arrêté inter-préfectoral du Préfet des Yvelines et
du Préfet des Hauts-de-Seine. Je voulais d'ailleurs remercier
publiquement, comme je l'ai fait hier, les deux Préfets, ainsi
que le Préfet de Région, Monsieur Daubigny, qui nous ont
permis de trouver la solution la moins compliquée. En effet,
nous aurions dû observer une année d'harmonisation fiscale,
avec transferts de compétences et de personnel communal
si Vélizy-Villacoublay était restée dans GPSO, pour qu'au final
cette ville se retire à la fin de l'année 2015. Or, cela aurait été
extrêmement compliqué, tant sur le plan humain que financier.

Les trois Préfets ont donc pris sur eux pour signer cet arrêté
de sortie, inter-préfectoral. De fait, nous sommes revenus à
une situation beaucoup plus claire, et GPSO conserve huit
communes dans son périmètre en attendant un éventuel
élargissement futur dans le cadre de la MGP.

Le Conseil communautaire du 17 décembre a ensuite approu-
vé un certain nombre de points, tels que des modifications
de tarifs et de droits de stationnement ou encore l'attribution
d'avances de subventions à des associations. Nous avons éga-
lement lancé l'opération open data de GPSO et le projet Smart
City +. Il s'agit d'un projet extrêmement important, puisque
nous allons être le premier territoire connecté de France. Il est
soutenu par la Banque publique d'investissement et par le
Fonds de l'innovation. Nous serons ainsi connectés à la fois au
niveau associatif, médical, économique, culturel et social. Nous
avons également beaucoup de partenaires, et de nombreuses
personnes s'intéressent à ce projet innovant.

D'ailleurs, nous devons encore une fois nous féliciter d'être à
la pointe de l'innovation, puisque trois entreprises de GPSO
ont été lauréates au salon de Los Angeles, dont l'entreprise
boulonnaise Netatmo. Par ailleurs, nous inaugurons hier soir
les nouveaux locaux d'Edjing avec la Secrétaire d'Etat chargé
du numérique Axelle LEMAIRE, qui découvrait l'engagement
numérique de notre territoire. Elle était absolument stupéfaite
de toutes les réalisations sur Boulogne-Billancourt et GPSO.

Le directeur général de la Banque publique d'investissement,
qui est aussi partenaire d'Edjing et de Wising était également
présent.

S'agissant de la collecte des sapins, l'opération fut encore une
fois un grand succès. Toutefois, Boulogne-Billancourt n'a collecté
que 7 343 sapins cette année, contre 9 340 l'an passé, car les
enclos ont été démontés plus tôt en raison du plan « Vigipirate
Attentat ». Vous trouverez également le bilan 2014 des travaux

réalisés dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité (SDA) de la voirie et des espaces publics. Enfin, ce document vous rappelle que GPSO sera le dernier territoire étape du Tour de France 2015. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Le Conseil municipal prend acte de la communication sur l'actualité de GPSO.

1. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE – RÉALISATION DE LA PASSERELLE PIÉTONNE RELIANT L'ILE SEGUIN À SÈVRES, DITE « PASSERELLE SUD »

M. GAUTHIER MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération nous vaut effectivement de nous retrouver aujourd'hui en cette veille de vacances, sachant que nous avons déjà eu un débat sur ce sujet lors du dernier Conseil municipal. Je rappelle qu'il s'agit de lancer la réalisation de la passerelle piétonne qui relie l'île Seguin à Sèvres, appelée passerelle Sud. Celle-ci implique des modifications juridiques dans les modalités de réalisation des travaux puisque la SAEM deviendra maître d'ouvrage en accord avec GPSO et la Ville. D'où la nécessité d'une délibération préalable de GPSO.

Cette délibération entraîne un certain nombre de modifications des actes fondateurs du dossier de réalisation de la ZAC, notamment la CPA et les modalités de financement. Sur ce point d'ailleurs, les choses n'ont pas changé par rapport à notre dernière séance, puisque GPSO financera cette opération à hauteur de 4,4 millions T.T.C., soit 50 % du montant prévisionnel à ce jour. Voilà donc l'objet de cette délibération, qui certes n'est pas une nouveauté, mais que nous pouvons désormais voter sachant que GPSO l'a adoptée hier.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT et Monsieur GABORIT.

Mme PAJOT : Monsieur le Maire. Nous nous étions abstenus lors du vote de la délibération n°10 en décembre dernier. Nous

vous avons soumis une demande relative à la subvention versée par GPSO à la SAEM : couvrir la moitié du coût réel de la réalisation de la passerelle et non pas un forfait fixé à 3,7 millions H.T. Vous nous soumettez à nouveau cette délibération aujourd'hui, mais n'avez pas tenu compte de cette remarque. Cela est dommage. Vous décidez donc que les dépassements seront à la seule charge de la SAEM. Par conséquent, nous nous abstiendrons également aujourd'hui. Merci.

M. BAGUET : Merci, Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Deux choses. Premièrement, nous comprenons bien que nous délibérons de nouveau sur le même sujet suite à un problème de chronologie. Pour autant, cela n'est pas une difficulté et cela peut arriver. Il n'y avait donc pas d'urgence à délibérer. En revanche, cela a été évoqué hier à GPSO et j'ai pu poser une question sur ce sujet. Il m'a été répondu différemment de ce qu'on m'avait dit au Conseil municipal.

Il s'agit du problème de la participation de GPSO dans cette opération. On nous avait dit à l'époque – et je parle sous votre contrôle, car on peut toujours se tromper – que nous étions obligés d'indiquer un chiffre dans la délibération (3,7 millions H.T. et 4,4 millions T.T.C.), car nous ne pouvions pas laisser un montant de subvention en pourcentage. Il fallait donc indiquer un chiffre équivalent à la moitié de l'enveloppe prévisionnelle.

Aussi, lorsque nous avons posé la question de ce qui pourrait arriver en cas de surcoûts – ce qui malheureusement arrive toujours en matière de construction –, il me semble que l'on nous avait répondu à l'époque : « Il n'y a aucun problème ; GPSO paiera toujours 50 %. » Or, hier, à GPSO, le Président de séance m'a répondu : « Pas du tout. Si ce budget dépasse l'enveloppe prévisionnelle, la SAEM paiera le reste. » Cela n'est pas du tout la même chose, car nous savons malheureusement que les coûts dérapent de beaucoup dans ce type d'affaire.

C'est pourquoi nous émettons un avis réservé sur ce plan, ce qui nous conduira à nous abstenir.

Deuxièmement, êtes-vous absolument certain que vous n'avez besoin d'aucune autorisation d'urbanisme ou d'études préalables pour construire cette passerelle ? Cela m'inquiète, car il ne s'agit pas simplement de modifier le périmètre de la ZAC.

Certes, c'est un équipement public de plus, cependant, il me semble qu'il faut quand même un certain nombre d'enquêtes et d'études préalables pour construire une passerelle. J'en vois au moins deux.

Tout d'abord, une étude de sécurité puisque des personnes s'engageront sur cette passerelle en partant du continent (si j'ose dire), pour arriver sur l'île. Cela pose un sérieux problème

Séance du 13 février 2015

de sécurité. En effet, comme cette passerelle surmonte un fleuve, je crains qu'il soit absolument nécessaire de réaliser une étude « voie sur l'eau ». Or, je ne vois rien à ce sujet dans cette délibération. On m'a d'ailleurs répondu hier qu'il était tout à fait possible de construire ainsi cette passerelle. Personnellement, j'ai un doute et je ne voudrais pas que nous soyons de nouveau entraînés dans une affaire complexe sur le plan juridique, sous prétexte que nous n'avons pas les autorisations nécessaires pour la construire. Je pose donc cette question, même s'il est vrai que je ne connais pas spécialement ce sujet et que je conseille rarement des personnes qui construisent des ponts ou des souterrains. Toutefois, partout où j'ai pu voir des franchissements de fleuve, il me semble qu'il était nécessaire de réaliser des enquêtes préalables. Aussi, comme je crains que nous rencontrions des difficultés faute de le faire, je demande que ce point soit expertisé avant de lancer les travaux, pour éviter des difficultés à l'avenir. Merci.

M. BAGUET : Merci. Je vous donnerai trois éléments de réponse. Je rappelle tout d'abord que c'est Jean-Pierre FOURCADE qui avait proposé de construire cette passerelle à l'origine et que la Ville devait en payer 100 %. Puis, la CAVDS a ensuite récupéré le dossier. Vous devriez d'ailleurs être content, puisque nous avons fini par vous écouter. Vous vous étiez en effet interrogé sur la légalité du fonds de concours versé par la SAEM à la CAVDS lors du Conseil d'administration de la SAEM le 15 novembre 2007 et aviez répondu que ce versement serait illégal s'il était effectué dans ce sens. Nous avons donc inversé la donne aujourd'hui, puisque c'est la SAEM qui réalisera cette passerelle et que GPSO (qui remplace la CAVDS) participera au financement. Vous aviez donc raison : il existait un risque juridique. Voilà pourquoi nous avons inversé les choses.

Entre temps, lorsque j'ai été élu Maire en 2008, j'ai fait remarqué au Maire de Sèvres que le contribuable boulonnais payait la totalité des opérations sur le Trapèze. Je rappelle à ce titre que nous payons 156 millions d'euros de participation, ce qui est un véritable scandale. Normalement en effet, le contribuable n'a pas à payer dans une ZAC. Ce sont les promoteurs ou le propriétaire du terrain valorisé qui prennent à leur charge les équipements publics. Bref, notre participation est très élevée et nous devons passer à la caisse à chaque fois pour acheter des terrains à Renault, pour construire un collège ou un lycée.

Autrement dit, nous trainons toujours ce boulet de 156 millions d'euros. Or, lorsque j'ai été élu Maire, il restait 130 millions d'euros à payer. J'ai donc demandé à créer un fonds de concours de 65 millions d'euros (la moitié des 130 millions). La Ville et la SAEM ont ainsi payé 65 millions d'euros et la Communauté d'agglomération (CAVDS, puis GPSO) les 65 millions restants.

Aujourd'hui, la situation est plus claire, puisque la moitié des grandes infrastructures sont payées par GPSO, ce qui sera

d'ailleurs le cas avec la passerelle.

S'agissant des dépassements, nous verrons bien. Cependant, dès lors que la SAEM paiera et qu'il existe un fonds de concours de GPSO, les budgets ne sont pas immuables. Monsieur BADRÉ est d'ailleurs très attentif au fonctionnement budgétaire de GPSO. Il a bien raison, car cela impacte directement Boulogne-Billancourt. Pour l'heure donc, les choses ne sont pas figées et nous verrons si nous dépassons le budget. Par ailleurs, il est aussi possible d'inscrire des budgets supplémentaires. Quoi qu'il en soit, nous espérons ne pas dépasser le montant. De plus, nous commençons à avoir une certaine expérience sur cette passerelle, puisqu'il s'agit du deuxième projet. Des marchés ont été lancés pour la deuxième fois et nous avons évalué leurs coûts. Je rappelle que la première passerelle coûtait 17 millions d'euros. Elle était composée d'un virage et allait en pente douce jusqu'à la station du T2 du Pont de Sèvres. Dans le projet actuel, elle sera en ligne droite, puisque le Conseil Général, propriétaire des berges de Seine côté Sèvres, a accepté qu'elle repose et qu'elle débouche sur son terrain. Tous ces problèmes sont donc déjà réglés.

Enfin, concernant l'aspect juridique, je vous donne la réponse à la question que vous aviez posée hier : « La passerelle Sud n'est pas soumise à autorisation d'urbanisme en vertu de l'article R.421-3 du code de l'urbanisme, qui stipule que les infrastructures terrestres sont dispensées de toute formalité au titre du présent code. Cela dit, la passerelle a été soumise à d'autres autorisations. Tout d'abord, l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France, qui a émis un avis favorable sans réserve. Puis la demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement, sur laquelle nous avons obtenu une dispense. D'autre part, nous avons aussi porté ce projet au titre de la loi sur l'eau puisque que nous avons déjà réalisé une étude dans le cadre de la loi Bouchardeau. Enfin, nous avons également acquis les autorisations après de VNF. »

Cela signifie qu'a priori – je reste très prudent –, nous avons répondu à toutes les demandes administratives. J'espère qu'il ne nous aura pas échappé une demande au passage, car il est urgent de réaliser cette passerelle. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons déplacé la date de ce Conseil municipal.

Nous disposons en effet d'une fenêtre de tir, compte tenu de l'impact de la passerelle sur l'environnement, puisque nous profiterons de la fermeture à la circulation des T2 durant l'été, sachant que la RATP ne ferme que très rarement les tramways.

Or cette dernière a prévu de fermer cette ligne pour renforcer les remblais. Nous avons donc un calendrier extrêmement court pour réaliser les chantiers voisins au T2. C'est aussi pour cela que nous sommes aujourd'hui confrontés à l'évacuation des quatre péniches stationnées illégalement au pied de la passerelle.

Cependant, ce n'est pas parce qu'elles sont stationnées illégalement que nous avons le droit d'expulser leurs propriétaires du jour au lendemain. Nous négocions donc ardemment cette question avec VNF et le Conseil Général. J'ai même écrit au Secrétaire d'Etat chargé des transports, Monsieur VIDALIES, pour lui demander qu'il donne un peu d'impulsion à VNF afin de régler ce dossier.

Globalement donc, le dossier n'est pas simple, tant sur le plan technique, financier, juridique qu'administratif. Quoi qu'il en soit, nous devons réaliser cette passerelle car elle est attendue depuis longtemps. Je rappelle enfin que cette décision a été votée à l'unanimité hier soir au Conseil communautaire de GPSO. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 44

Abstention : 9 (Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

2. QUAI ALPHONSE LE GALLO – 26, RUE DE SÈVRES – COMPLEXE SPORTIF LE GALLO – CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – ACQUISITION D'UN TERRAIN – CESSIION D'UN TERRAIN – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. GAUTHIER MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, nous avons prévu l'ouverture d'une liaison douce entre la rue de Sèvres et les quais, dans la perspective du chantier et de l'ouverture du futur terrain de sport Le Gallo. Pour cela, nous devons procéder à un échange foncier avec la société SFL, propriétaire de la parcelle voisine et des ex-bureaux LMT Thomson. Cet échange est nécessaire à la réalisation du terrain tel qu'il est envisagé. De son côté, SFL a besoin de récupérer une petite parcelle sur notre territoire, notamment pour laisser passer différentes infrastructures. En outre, il est également nécessaire de prévoir des servitudes de passage pour des réseaux d'assainissement. C'est la raison pour laquelle, chers collègues, je vous propose :

- d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique des terrains correspondant aux lots qui figurent dans les plans annexés à cette délibération ;

- d'autoriser le déclassement du domaine public et la cession d'un terrain de 135 m² à l'euro symbolique à SFL (lot n°2) ;

- d'autoriser la constitution à titre gratuit d'une servitude de passage pour un réseau d'assainissement au profit de l'immeuble SFL ;

- d'accorder une servitude perpétuelle de passage à titre gratuit sur l'emprise de la liaison douce, côté rue de Sèvres, au profit de la société SFL pour le passage de son personnel.

Suite aux questions de certains riverains, je précise qu'il est aujourd'hui trop tôt pour déterminer les modalités d'ouverture et d'accessibilité de cette sente (qui au passage exclut les véhicules terrestres à moteur). Toutefois, il est certain que ces modalités d'organisation feront l'objet d'études et d'écoutes des remarques des riverains, des sportifs et de l'ensemble des personnes concernées. Nous serons notamment très attentifs à la mise en sécurité de cette liaison douce. Voilà donc l'objet de cette délibération que je vous propose d'approuver.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous signale également avoir reçu un courriel hier de l'ensemble des membres du collectif du stade Le Gallo. Ces derniers nous félicitent et nous remercient pour les échanges réguliers et les informations que nous leur communiquons sur ce dossier, qui certes fut sensible pendant un temps, mais qui devient désormais très apaisé. Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES LOCAUX DU 245, BOULEVARD JEAN-JAURÈS À BOULOGNE-BILLANCOURT DITS MAISON COMMUNALE DES SYNDICATS – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 1967 CONFÉRANT UN USAGE AU PROFIT DES UNIONS LOCALES SYNDICALES

M. GAUTHIER MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le cadre de la réorganisation de l'affectation des différents locaux municipaux, nous vous proposons de mettre fin à la délibération du 18 décembre 1967 qui conférait un usage au

profit des unions locales des syndicats. En effet, dans la mesure où nous devons dorénavant ouvrir nos locaux à de plus en plus d'associations, nous devons réorganiser. D'autre part, comme nous ne souhaitons en aucun cas brimer la liberté syndicale, les syndicats pourront bien évidemment retrouver d'autres locaux pour organiser leurs activités, dans les mêmes conditions que toutes les autres associations boulonnaises qui réclament des structures et auxquelles nous répondons positivement.

Pour autant, nous avons décidé de mettre fin à un usage exclusif de cet immeuble situé au 245, boulevard Jean Jaurès au profit des syndicats. Je vous propose par conséquent d'abroger la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 1967 ainsi que la délibération du 7 mai 2014, qui portait désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission administrative chargée de la gestion de cette maison des syndicats.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un usage exclusif, puisque nous avons déjà restructuré ces locaux lors du dernier mandat pour que les Restos du cœur puissent en bénéficier pour partie.

Par ailleurs, j'aimerais savoir s'il existe déjà des projets de reventilation des locaux et si la question du relogement des occupants actuels a été envisagée. D'autre part, existe-t-il d'autres structures éventuellement impactées par ces restructurations ?

M. BAGUET : Vous savez que nous avons eu un léger bras de fer avec les unions locales et nationales qui occupent ces locaux – je ne parle pas des syndicats de la mairie, mais bien des unions locales et nationales –, car elles s'étaient opposées à l'installation des Restos du cœur. Elles avaient alors déposé un recours contre la décision de libérer ces locaux au profit des Restos du cœur. Nous avons gagné en première instance.

Puis, elles avaient ensuite fait appel devant le Conseil d'Etat. Là aussi, nous avons gagné. J'ai donc rappelé aux organisations syndicales qu'elles étaient dans ces locaux de façon provisoire et qu'elles n'y étaient pas à demeure, car nous devons récupérer des surfaces. De plus, suite aux dernières élections syndicales du 4 décembre, nous avons désormais quatre syndicats municipaux à l'hôtel de ville. Nous sommes donc dans l'obligation

de leur trouver des bureaux, ce qui paraît tout à fait normal.

J'ai par conséquent proposé aux organisations syndicales municipales, soit de récupérer ces locaux, soit de s'installer dans un autre local de la Ville. Pour cela, nous devons reloger les associations qui occupent certains locaux que nous pourrions prédestiner aux syndicats municipaux.

Voilà où nous en sommes actuellement. Il était donc urgent de passer d'abord cette délibération pour loger ou reloger certains syndicats. Je pense notamment aux deux syndicats qui occupent actuellement la CAT, qui doivent aujourd'hui déménager pour libérer les locaux le 30 juin prochain, conformément aux accords passés entre GPSO et le promoteur qui a acheté le terrain.

Par ailleurs, nous devons également héberger deux nouveaux syndicats municipaux. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 51

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

4. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2015 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur :

Je rappelle que le débat d'orientations budgétaires vise à présenter les grandes règles qui permettront de construire le budget de l'année 2015. Je sais déjà que certains regrettent la non-complétude de ce dossier et auraient voulu voir de multiples simulations ou scénarios. Je tiens simplement à préciser que nous sommes dans un environnement très mouvant et que si nous vous avons fait ce type d'exercice pour l'année prochaine, il serait complètement caduc puisque le financement des collectivités a complètement changé. Voilà pourquoi nous avons souhaité vous présenter des choses sur lesquelles nous étions certains, à savoir les visions disponibles dans la loi de finances 2015 et dans le programme de stabilité. De plus, nous ne voulions pas nous aventurer sur des terrains que nous ne connaissions pas, notamment tout ce qui sera lié à la mise en place de la métropole du Grand Paris. Autrement dit, nous vous présentons ce que nous savons déjà sur le long terme et à plus court terme.

S'agissant du contexte général, il s'agit du programme de stabilité 2014-2017. Il vise à économiser 50 milliards d'euros sur le budget de l'Etat et à faire porter 11 milliards par les collectivités locales. Ces 11 milliards s'ajoutent à la baisse de

1,5 milliards qui a déjà eu lieu en 2014 et à la stagnation des années 2012 et 2013. Si jamais nous raisonnions avec la vision de l'année 2014, la baisse ne devrait être que de 1,5 milliards d'euros. C'est ce à quoi nous nous attendions l'année dernière lorsque nous raisonnions en pluriannuel. Je ne sais pas ce que l'on nous dira demain, puisque le Premier Président de la Cour des comptes, Monsieur MIGAUD, a qualifié le scénario macroéconomique de l'Etat d'optimiste. Il remet en effet en cause les hypothèses retenues par le Gouvernement pour caler ce programme d'économie de 50 milliards, qui s'appuie tout de même sur 1 % de croissance, 1,3 % de croissance de la consommation des ménages pour 2015, puis 1,7 % de croissance en 2016 et 1,9 % en 2017. Or les économistes tablent plutôt sur 1,2 % de croissance. Quoi qu'il en soit, l'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public autour de 4,1 % du PIB dès l'année 2015 et à 2,8 % en 2017.

Toutefois, il y a quand même une bonne nouvelle pour l'ensemble des collectivités dans ce contexte quelque peu morose. En effet, la situation de credit crunch que nous avons connue en 2013 et en 2014 est moins prégnante avec la politique très favorable de la Banque centrale européenne grâce notamment à ses récentes décisions du 22 janvier dernier. La ville de Boulogne-Billancourt n'avait pas été pénalisée sur les exercices antérieurs compte tenu de sa très bonne qualité de signature. Il n'y a donc pas de raisons que nous connaissions des difficultés au cours de l'année 2015.

Ma présentation sera centrée sur les points les plus importants. Le premier porte sur le renforcement de la péréquation verticale, puisque les concours de l'Etat aux collectivités locales diminueront de 4,4 % dès l'année 2015. Cette réduction des dotations remet en cause le principe de l'équilibre de financement de l'Etat vers les collectivités locales, qui garantissait leur autonomie financière et fiscale. C'est la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui supporte principalement cette baisse. Or, cette dotation n'est historiquement pas une aide de l'Etat, mais uniquement la compensation d'une perte de recette fiscale dans le cadre de transferts de compétences entre les collectivités et l'Etat.

La répartition de ponction de la DGF entre les catégories de collectivités locales a été fixée en 2014 et restera inchangée sur la période 2015-2017. Le bloc communal, à savoir les communes et les EPCI de type GPSO, représentent 56 % de l'effort. Au sein du bloc communal, les communes supporteront 70 % de l'effort. La ponction de la dotation forfaitaire des communes est répartie entre les communes au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement nettes qu'elles peuvent constater au 1^{er} janvier dans les derniers comptes administratifs disponibles. Autant dire que la ville de Boulogne-Billancourt est particulièrement concernée par cette diminution de la dotation. Par ailleurs, l'architecture de la dotation est modifiée en 2015,

avant une grande réforme attendue en 2016. Il s'agit là d'un nouveau facteur d'incertitudes.

En ce qui concerne Boulogne-Billancourt, sont apparues dès 2014 une contribution au redressement des finances publiques et une participation au financement de la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris. Ainsi, la DGF diminuera de 5,1 millions d'euros par rapport à ce qu'elle aurait dû être sans cette loi de finances et le programme de stabilité. Cette baisse est cependant moins forte en net, puisque notre population croît. Pour autant, elle reste très forte dans les faits en euros par habitant.

La deuxième grande idée à retenir de ces orientations concerne le renforcement de la péréquation horizontale, autrement dit la solidarité entre les mêmes niveaux de collectivités (communes ou agglomérations). La croissance du FPIC et du FSRIF est conforme à ce qui avait été annoncé dans la loi de finances 2012. Néanmoins, les critères de prélèvement sont modifiés dans la loi de finances 2015. La Ville est ainsi directement concernée puisque cette loi de finances a supprimé le plafonnement à 140 % du prélèvement de l'année 2009 pour le FSRIF. Retenons également que les bénéficiaires des mécanismes des péréquations sont de plus en plus dépendants des subsides de la solidarité nationale, alors que les collectivités locales bien gérées qui contribuent à leur financement, comme Boulogne-Billancourt, sont elles de plus en plus ponctionnées. L'impact cumulé du FPIC et du FSRIF s'élèvera ainsi à 8,4 millions d'euros pour la Ville pour la seule année 2015.

Toutefois, la loi de finances comporte quelques mesures que l'on pourrait qualifier de « positives ». Par exemple, le taux du FCTVA augmente légèrement. Il en est de même pour la revalorisation des valeurs locatives qui ne progressent que de 0,9 %, comme l'année dernière, alors qu'elle s'élevait à 1,8 % les années précédentes. On notera enfin une pérennisation du fonds de soutien des rythmes scolaires, sachant néanmoins que le niveau reste bien inférieur au coût réel de leur mise en œuvre.

Parmi les autres éléments structurants, on retrouve les éléments macroéconomiques, qui nous viennent de l'extérieur, et les éléments microéconomiques, qui montrent comment la Ville a réussi à exécuter son budget 2014 et quelles sont les marges de manœuvres à venir sur le budget 2015. Dès 2014, nous avons déjà subi une baisse de nos ressources de 5,9 millions d'euros. De plus, nous avons dû supporter une forte augmentation de nos charges de personnel du fait des accords LEBRANCHU et de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Pour autant, nous avons réussi à réaliser 72,1 millions d'euros d'investissements, soit une progression très forte par rapport au niveau de l'année 2011. Nous avons également réussi à dégager une épargne consolidée d'un peu plus de 25 millions d'euros et avons réussi à nous désendetter

Séance du 13 février 2015

d'un peu plus de 3 millions d'euros. L'endettement de la Ville aura ainsi diminué de 25 millions d'euros sur la période 2010-2014. Cela signifie que nous avons réalisé de véritables efforts structurels qui nous permettent aujourd'hui d'envisager l'avenir de manière beaucoup plus sereine que d'autres collectivités, qui n'auraient pas commencé ces efforts de désendettement dans les années où l'Etat continuait à soutenir les collectivités.

De fait, l'exercice budgétaire 2015 et ceux des années suivantes sont fortement contraints par l'ensemble des décisions que je viens brièvement de vous résumer. Je tiens par ailleurs à préciser que la ponction de 123 millions d'euros sur l'ensemble de la durée du mandat n'intègre pas tout ce que nous ne connaissons pas encore, à savoir la MPG et potentiellement la réforme complète de la DGF. Cette dernière passera d'ailleurs de 16 millions d'euros en 2013 à 6,5 millions d'euros en 2020, soit une diminution de 60 %, alors que la population de la Ville va considérablement augmenter sur la même période.

Afin de vous donner une idée de ces chiffres, je citerai simplement les diminutions de la dotation de l'Etat, de la DGF et de l'augmentation au titre du FSRIF qui impactent directement la Ville à hauteur de 85 millions d'euros. Ces 85 millions d'euros représentent la totalité des impôts payés par tous les Boulonnais pendant 18 mois ou l'ensemble des dépenses d'investissements qui permettraient la rénovation de la crèche Niox Château, la construction de la crèche Gallieni-Bellevue, la construction du complexe sportif Le Gallo et la mise aux normes des bâtiments communaux.

En ce qui concerne l'année 2015, les effets des décisions prises en 2014 (accords LEBRANCHU, rythmes scolaires) et les décisions de l'année 2015 (baisse de la DGF, hausse du FSRIF et du FPIC), réduiront les capacités financières de la Ville de 10 millions d'euros, soit 18 % de l'ensemble des impôts des ménages.

Le budget 2015, que j'ai l'intention de vous présenter au mois d'avril, repose sur six orientations fortes :

- Maintenir un haut niveau d'investissement, comme nous nous y étions engagés dans notre programme de campagne. Il s'agit de poursuivre les programmes déjà engagés, à savoir le schéma d'aménagement des sports de plein air, l'école du numérique, et de répondre aux besoins de notre population sans cesse en croissance. Ce niveau d'investissement s'élèvera à 80 millions d'euros ;
- Ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises. Autrement dit, nous n'augmentons pas les taux et n'instaurons pas de taxation des résidences secondaires à 20 %, alors que d'autres villes du département ont pris cette décision ;

- Réaliser de fortes économies sur les dépenses de fonctionnement et notamment sur les dépenses de personnel, qui représentent 50 %. Elles diminueront d'ailleurs de 5 % à périmètre constant. Cependant, comme nous ouvrons de nouveaux équipements dans le même temps, cet effort représente uniquement 1,5 %. Je rappelle en effet que les dépenses automatiques (celles sur lesquelles nous ne pouvons rien faire), représenteraient une augmentation de la masse salariale de 3,5 %. Ce chiffre de 1,5 % signifie donc que tout le monde participe à cet effort collectif ;

- Augmenter les recettes en optimisant la gestion du patrimoine et en sollicitant davantage de subventions, notamment par le biais du mécénat.

- Faire participer les usagers et les associations à l'effort de rigueur que nous nous imposons tous. Je pense notamment à la diminution des subventions et à l'augmentation des tarifs.

- Conserver une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. Je rappelle qu'à l'époque où l'Etat continuait à aider fortement les collectivités locales, nous avons trouvé un budget qui n'était pas à ce niveau.

Voilà donc les grandes orientations de l'année 2015, compte tenu des éléments dont nous disposons actuellement.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe *La ville citoyenne* indique que le DOB devrait comporter une vision pluriannuelle pour permettre une meilleure analyse des orientations budgétaires. Il lui a été répondu que le rapport fait état des grandes orientations qui découlent des certitudes de la loi de finances 2015 votée et du pacte de stabilité. Il est dit de plus qu'il est délicat de s'engager trop au-delà de 2015 sur les conséquences de la baisse des concours de l'Etat, en raison des aléas budgétaires qui découlent notamment du fait que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République est en cours de discussion et du fait des conséquences de la MGP.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT, puis Madame JAILLARD et Monsieur GABORIT.

Mme PAJOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'état des lieux que vous présentez ce soir au Conseil municipal est tronqué. En effet, nous observons à nouveau que vous faites varier le périmètre de vos analyses à votre convenance, selon qu'il s'agisse de communiquer de bonnes ou de mau-

vaises nouvelles. Votre technique, qui consiste dans le même document à tout montrer des investissements, mais pas de l'endettement nécessaire à leurs réalisations, ne trompe pas un lecteur attentif. Pour rendre des comptes de manière cohérente, pour comprendre et appréhender correctement les enjeux et les marges de manœuvre, vous savez que c'est au niveau territorial qu'il faut se placer. Les recommandations des Directions générales des finances publiques et des collectivités locales vont dans ce sens.

Une fois de plus, vous masquez l'augmentation de la dette réelle portée par la Ville en vous gardant bien d'y agréger la contribution de la SAEM et de GPSO à celle-ci. De la même manière, vous montrez une amélioration de la capacité de désendettement de la Ville. Ce tableau est construit de manière fort opportune à partir de 2008. Il suffit pourtant de consulter le rapport émis par la Cour des comptes au début de l'année 2011 pour comprendre que ce n'est pas la réalité et que la situation avant 2008 était au moins aussi satisfaisante qu'aujourd'hui sur le même périmètre.

Mais revenons aux orientations que vous reprenez pour l'année 2015 : une épargne brute qui s'effrite et des promesses d'investissements non détaillées. D'abord, notre groupe déplore que Boulogne-Billancourt soit encore et toujours le parent pauvre de GPSO. On voit, comme chaque année maintenant, fondre le fonds de concours pour investissement, mais aussi la DCS. Mais quand cesserez-vous de justifier ces coupes sombres pour Boulogne-Billancourt par l'application du pacte financier et fiscal ? Quand imposerez-vous le retour à une gouvernance juste pour notre Ville ?

Ensuite, vous promettez 80 millions d'euros d'investissements, non détaillés. Certes, il ne s'agit aujourd'hui que d'orientations, mais quelles sont vos hypothèses pour atteindre ce montant ? Quelle est la nature de ces investissements ? Quels projets avez-vous agrégés pour atteindre 80 millions ? Combien pour la poursuite des projets déjà engagés et combien pour les nouveaux projets ?

Pour finir, à la lecture de ce document, nous ne comprenons pas quels sont vos grands choix structurants, ni quel est votre projet à moyen terme. Nous espérons le lire lors de l'exercice budgétaire à venir. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Mon intervention concernera principalement l'utilité d'un débat d'orientations budgétaires. Madame JAILLARD entrera ensuite dans le détail de ce qui nous est proposé.

A quoi sert un débat d'orientations budgétaires ? J'ai cru le lire dans le document qui nous a été remis, puisqu'il est dit dans

l'introduction : « Dans les deux mois qui précèdent l'adoption d'un budget primitif, les Conseillers municipaux sont invités à débattre à partir de l'évolution du contexte économique, financier et budgétaire des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir. » Si l'on se réfère au texte, le travail fait sur ce budget pourrait nous convenir, puisqu'il nous présente ces orientations. Malheureusement, ce n'est pas le bon texte. Je vais donc vous lire l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. » Vous avez donc purement et simplement retiré la dimension pluriannuelle, ainsi que l'analyse et l'évolution de l'endettement. Voilà ce qui manque et qui est très utile, car effectivement le débat d'orientations budgétaires sert bien à cela. Il doit comporter trois parties.

Premièrement, un constat objectif sur la situation. Je dis bien « objectif ». Deuxièmement, une orientation du budget. Troisièmement, une analyse prévisionnelle à la fois de ce que seront les orientations des budgets futurs et de l'endettement. Or, qu'avons-nous ici ? Nous avons un constat de la situation qui n'est pas objectif puisque vous avez récité de nouveau la même chose, avec votre mage, Monsieur KLOEPFER, qui a conseillé en droit toutes les collectivités du département et de GPSO.

Vous nous jouez un scénario à la THATCHER dans le style « *I want my money back* ». Au secours, l'Etat vient prendre notre argent dans notre poche ! D'ailleurs, c'est bien notre argent qui sera donné à d'autres dans la redistribution du FSRIF. Il en est de même pour la dotation globale de fonctionnement, la fameuse DGF, qui nous reverse les impôts dont nous sommes privés. Si on ne nous donne pas cette DGF, alors on nous prend notre argent. « *I want my money back* ».

S'il est bien de le dire, pour autant ce « *I want my money back* » ne nous conduit pas à grand-chose. La véritable question consiste à se demander si la situation est difficile, et si tel est le cas, que faut-il faire et comment devons-nous y contribuer ? La situation est-elle difficile ? La réponse est oui. Je voudrais ne pas avoir la cruauté de rappeler devant vous les 600 milliards d'euros de déficits creusés sous la Présidence de Monsieur SARKOZY dans le budget de l'Etat. Effectivement, ces 600 milliards posent un problème et il faut les combler. De fait, l'Etat a-t-il raison de se lancer dans une opération qui vise à restreindre son train de vie et à économiser 50 milliards d'euros pour mieux les donner aux entreprises, car ce sont elles qui disposent des richesses. L'Etat a-t-il raison ? La réponse est évidemment Oui. Devons-nous y contribuer ? La réponse est évidemment Oui, puisque vous dites à juste titre

Séance du 13 février 2015

que la majorité de l'investissement provient des collectivités territoriales (70 % de l'investissement). Par conséquent, nous devons bien assainir nos finances pour continuer à dégager des marges et investir. Nous sommes aujourd'hui contraints à cet exercice difficile qui consiste à contenir ces dépenses, car nous avons besoin de réserver de l'argent.

Enfin, la situation est-elle si noire que vous la dépeignez ? La réponse est Non. J'observe en effet que nous avons déjà réussi à vendre des avions Rafale à l'étranger ! Quand on vend des Rafale à l'étranger, cela signifie que tout est désormais permis. Nous pouvons espérer devant cette situation, puisque nous avons vendu ces avions à l'Egypte. Plus sérieusement, avons-nous la possibilité de voir une reprise, même timide ? La réponse est Oui puisque l'emploi en Ile-de-France se situe aujourd'hui au même niveau qu'avant la crise. Deuxièmement, l'Etat nous aide-t-il ou nous pénalise-t-il ? S'il nous pénalise dans l'effort d'économie, il nous aide aussi.

Par ailleurs, vous nous rabâchez les oreilles avec les accords LEBRANCHU. Ne voulez-vous pas considérer – et malheureux sont les fonctionnaires – que le blocage du point d'indice a quand même permis de mieux contrôler notre masse salariale et à ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement au-delà du raisonnable ? En outre, vous oubliez bien sûr de dire que les taux d'intérêts sont historiquement bas, ce qui représente un gain pour notre collectivité. En effet, nous avons moins à payer lorsque nous sommes endettés à des taux variables, qui heureusement représentent la majorité de nos emprunts.

Enfin, l'Etat nous a permis de revaloriser nos bases cadastrales, ce qui augmente le rendement de nos impôts compte tenu de la hausse physique de la population, sans que nous ayons besoin de réévaluer les taux. Vous ne dites pas tout cela. Vous cachez tout ce qui est positif et vous venez pleurer en disant que l'Etat nous assassine.

Face à ces propositions fortes, vous voulez tout faire à la fois. Nous n'allons pas augmenter les impôts, mais leur rendement va augmenter et nous allons maintenir les dépenses de fonctionnement sans aucun problème. Un mot d'ailleurs à ce sujet. Pensez-vous franchement que le fait de diminuer les subventions des associations de 5 % renflouera le budget de la commune ? La réponse est Non. Ce sont des économies misérables par rapport à un grand budget. En revanche, 5 % de baisse pour une association peut mettre sa survie en jeu.

Lorsqu'on fait un effort de rigueur, il faut faire attention à ce qu'il ne porte pas sur ce qui est démultipliateur. Or, le rôle des associations consiste justement à démultiplier ce que nous les aidons à faire pour l'ensemble de la population. Vous dites ensuite que vous maintiendrez l'investissement à un haut niveau. Il sera toujours en dessous de ce qu'il était

avant que vous n'arriviez, car nous savons bien que l'an 1 de Boulogne-Billancourt est l'année 2008 et que ce qu'il y avait avant n'existe pas. GPSO nous indique également qu'elle baissera la dotation aux communes et que certains investissements seront différés puisqu'elle ne peut pas tout faire. Ça non plus, vous ne le dites pas.

Quoi qu'il en soit, nous verrons bien ce qu'il en sera dans deux mois avec le vote du budget car vous ne nous dites rien aujourd'hui. Bref, ce débat n'aura servi à rien en termes d'éclaircissements budgétaires.

Enfin, s'agissant de l'endettement, vous consolidez, comme à votre habitude. Cependant, vous consolidez mal. Autrement dit, vous consolidez la dette avec le budget principal et les budgets annexes et vous voulez ignorer la dette de GPSO et surtout celle de la SAEM qui devient exigible. Je voudrais d'ailleurs attirer votre attention sur ce sujet, puisque vous allez désormais faire certifier nos comptes par la Cour des comptes – ce qui est une bonne nouvelle. Toutefois, je crains qu'elle finisse par nous dire une chose. Compte tenu de la M14, les collectivités publiques sont appelées à provisionner les risques.

Par exemple, vous devez provisionner les risques en cas de procès. De fait, vous avez le risque d'être appelé au motif que vous avez garanti un emprunt, puisque vous êtes actionnaire majoritaire d'une SAEM qui possède des emprunts dont nous ne sommes pas certains qu'ils pourront être remboursés. Dès lors, la Cour des comptes nous obligera peut-être à les provisionner. Par conséquent, si nous provisionnons les risques, comme cela est écrit en comptabilité publique, nos marges de manœuvre seront alors beaucoup plus réduites que l'effort imposé par l'Etat. C'est un risque beaucoup plus grand que tout le reste ! Je regrette donc qu'il ne soit pas du tout évoqué puisqu'une fois de plus, vos périmètres de consolidation sont larges lorsque cela vous arrange et sont restreints lorsque cela vous arrange aussi.

En un mot, cet exercice ne nous aura pas servi à grand-chose. Je le regrette car le débat d'orientations budgétaires est un élément essentiel de compréhension de la situation d'une commune et des programmes dans lesquels elle compte se lancer, pour gérer au mieux la situation et répondre aux attentes de nos concitoyens. Merci.

M. BAGUET : Merci. Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : J'aimerais revenir sur les cinq orientations budgétaires qui figurent dans le rapport qui nous a été transmis et sur les six que comportait le diaporama présenté par Madame LAVARDE.

La cinquième orientation vise à « faire participer les usagers et les associations à la rigueur de gestion que la Ville s'impose à elle-même ». Je ne reviendrai pas sur l'argument de Monsieur GABORIT au sujet de l'effet démultiplicateur pour ces associations, qui n'est pas du tout pris en compte dans cette orientation.

Je rappelle également que nous avons contesté l'augmentation des tarifs des activités municipales lors du dernier Conseil municipal. Nous revenons sur ce thème aujourd'hui, car il s'agit d'un sujet très important. En effet, cette augmentation pèse énormément en termes de taux d'effort sur les familles des classes moyennes, voire celles à bas revenus (excepté pour les familles de la première tranche du quotient familial). Je souhaitais donc insister de nouveau aujourd'hui sur ce point.

La sixième orientation apparue sur le diaporama concernant l'augmentation de l'endettement nous semble également très importante, puisqu'elle n'était pas affichée comme telle dans le document. Le rapport prévoit une augmentation de 20 % de l'encours de la dette de la Ville (budget principal et budgets annexes consolidés) entre 2014 et 2015. La capacité de désendettement passe ainsi de 6,6 ans à 9,9 ans. Ouf, juste en dessous des 10 ans ! Il paraît important de souligner ce choix puisque le rôle du débat d'orientations budgétaires permet, comme l'a rappelé Monsieur GABORIT, d'apporter de la transparence à l'ensemble des Conseillers municipaux, ainsi qu'à tous nos concitoyens. A ce titre, nous pensons qu'il est temps à Boulogne-Billancourt, comme cela est déjà le cas à Paris, d'ouvrir le débat budgétaire à la participation des citoyens et d'aboutir à la construction d'un budget participatif, sur une part du budget global de la Ville. Nous faisons cette proposition dans le cadre du futur budget primitif qui sera présenté lors du prochain Conseil municipal. Concrètement, il s'agit de permettre aux Boulonnais de proposer des projets et d'étudier leur faisabilité, pour leur permettre ensuite de les choisir. Pour information, Paris consacrera un demi-milliard d'euros pour ces projets participatifs sur la période 2015-2020, soit 5 % du budget d'investissement de la Ville.

Monsieur le Maire, lors des élections municipales, vous aviez proposé dans votre programme d'allouer chaque année un budget participatif aux conseils de quartiers, pour leur permettre de conduire leurs propres projets ou événements. Nous souhaitons donc attirer votre attention sur cette promesse, et la soutenir, puisqu'elle permet de mettre en œuvre une véritable co-construction par les habitants eux-mêmes.

M. BAGUET : Merci. Je n'aurai pas la cruauté de confronter certains propos contradictoires. Madame JAILLARD nous parle en effet de l'augmentation de la dette pour l'année 2015, alors que Monsieur GABORIT explique juste avant qu'il n'a aucune visibilité. Votre groupe devrait donc se mettre d'accord.

Ce DOB vous a été présenté dans la plus grande transparence et il vous explique les choses d'une façon très sereine. Effectivement, le contexte est aujourd'hui très défavorable et très difficile. Nous essayons de régler le problème en retenant le moins de maux possible. Il ne s'agit pas de dire : « *I want my money back* ». Reconnaissez quand même que ces chiffres sont très impressionnants. Beaucoup d'ailleurs reconnaissent qu'à partir du moment où les territoires les plus dynamiques sont constamment matraqués avec une telle violence et de telles sommes, nous allons bientôt finir par couler totalement l'économie du pays. Comme vous l'avez rappelé l'endettement public est porté pour 9 % par les collectivités locales, alors qu'elles représentent 70 % des investissements.

De fait, nous avons trois solutions pour faire face à une telle situation. Premièrement, baisser les investissements. Dans ce cas, c'est l'économie qui souffre et l'emploi qui en subit les conséquences. C'était d'ailleurs un choix de GPSO, je l'ai déjà dit ici et je ne m'en suis jamais caché. GPSO a passé son PPI de 250 millions d'euros d'investissements à 120 millions d'euros. Cela signifie que nous avons supprimé 130 millions d'investissements sur quatre ans, soit 130 millions de travail en moins pour les entreprises et les salariés. Deuxièmement, diminuer les services. Nos populations sont prêtes à faire des efforts. Par exemple, certaines communes de GPSO collectent désormais les ordures ménagères trois jours par semaine au lieu de six auparavant. Peut-être serons-nous amenés à en faire autant un jour à Boulogne-Billancourt. Enfin, troisième solution, augmenter les impôts. Nous nous y sommes opposés, tant à GPSO qu'à Boulogne-Billancourt. Ensuite, nous essayons de faire au mieux ou au moins mal, en partageant les efforts. C'est ce que nous avons expliqué lors de la dernière séance et ce que nous réexpliquons aujourd'hui dans ce document. Les efforts partagés concernent tout le monde, tant les services municipaux que le personnel municipal ou les associations. Je rappelle à ce titre qu'une seule association s'est manifestée contre cet effort parmi les 200 autres. Autrement dit, elles ont quasiment toutes accepté cet effort partagé.

Nous réfléchissons également à d'autres pistes de travail. Vous savez d'ailleurs que j'ai demandé au Conseil économique et social de regarder tout ce qui était fait dans le domaine de la prévention de la délinquance. En effet, nous avons découvert ce matin lors du CLSPD, avec le Procureur de la République, le Préfet et le Directeur académique, que nous dépensions énormément d'argent auprès de plusieurs associations et qu'il y aurait peut-être des économies à faire pour éviter des doublons, voire des triplons sur les mêmes secteurs. Il en est de même pour les locaux associatifs qui représentent 26 000 mètres carrés sur la ville, indépendamment des locaux sportifs, dont 5 000 m² sont loués à des propriétaires privés pour être mis à disposition des associations. Il existe là certainement des pistes de travail. Toutefois, cela ne sera pas simple.

Séance du 13 février 2015

Nous avons également imposé à nos concitoyens une augmentation du coût des services, en faisant un effort significatif sur les tranches les plus élevées – ce que vous oubliez de dire, Madame JAILLARD. Dans le même temps, nous avons ménagé les tranches les plus basses. L'effort est donc réparti équitablement selon la grille du quotient familial. De fait, il n'y a pas que les classes moyennes qui payent et les classes les plus basses ne sont certainement pas défavorisées.

Nous faisons ce pari et tout le monde s'y engage : les élus, les services municipaux et les associations. Pour autant, arrivons-nous à tenir dans la durée, compte tenu des 10 millions de prélèvements pour 2015, et donc de manque à gagner, sachant que ce chiffre s'élèvera sûrement à 15 millions en 2016 et probablement à 21 millions dans deux ans ? Il est vrai qu'à force de serrer les boulons partout, nous n'arriverons plus à tenir et nous serons par conséquent amenés à faire des choix.

J'entends par ailleurs que nous aurions pu limiter les investissements. Cependant, nous avons pris des engagements et nous les tenons. Nous réaliserons donc le stade Le Gallo qui représente 35 millions d'investissements, tout comme la crèche Niox-Château qui elle coûte 8 millions d'euros, car ce sont des nécessités. Il suffisait d'ailleurs de voir le nombre de mamans enceintes et de poussettes au forum de la Petite Enfance samedi dernier où certaines étaient en détresse faute de place en crèche. Ces personnes attendent de nous des réponses et nous essayons de répondre à leurs attentes. Il en est de même pour les écoles, puisque nous allons réaliser un troisième établissement de 30 millions d'euros sur le Trapèze. Cela paraît absolument nécessaire.

Certes, tout cela sera compliqué, mais nous allons quand même essayer de tout faire. Nous essayerons de le faire le mieux possible ou le moins mal possible, compte tenu du contexte extrêmement compliqué. Je rappelle également que nous sommes dans un environnement extrêmement mouvant puisque le Sénat vient de voter la loi NOTRe en première lecture. Elle sera présentée à l'Assemblée nationale le 17 février.

En outre, nous ne savons même pas où nous allons avec la MGP, car tout ce qui a été fait précédemment a été balayé d'un revers de main avec l'article 12 de la loi MAPTAM. Je signale d'ailleurs que 94 % des élus socialistes, communistes, verts, UDI et UMP se sont mis d'accord sur un texte. Le Premier Ministre le soumet au vote de l'Assemblée nationale et, pas de chance, le gouvernement le change et nous propose alors un texte qui n'a ni queue ni tête, avec une période intermédiaire jusqu'en 2021. Nous ne savons même pas de quoi vivront les ex-communautés d'agglomération, ni ce qu'il en sera en termes de fiscalité. Bref, nous sommes dans le plus grand flou artistique. La Commission des lois s'est réunie la semaine dernière à l'Assemblée nationale et le rapporteur a rejeté tous

les amendements, qui, je le rappelle, avaient été proposés au nom des 94 % d'élus. Nous verrons donc bien à quelle sauce nous serons mangés. Il est donc très compliqué de faire des projections sur l'avenir compte tenu de ce contexte. Pour l'heure, nous maîtrisons à peu près les choses pour l'année 2015, mais il nous est difficile d'aller au-delà.

Ce ne sont pas des moments simples et nous avons quelques angoisses. Je ne vous le cache pas. La Mairie compte en effet 2 800 agents et nous avons des responsabilités humaines à l'égard de nos concitoyens. L'exercice est extrêmement compliqué. Je trouve donc que la brutalité qui nous est imposée aujourd'hui ne convient pas forcément à des perspectives à moyen ou long terme.

Je relève enfin quelques confusions, car vous n'avez visiblement toujours pas compris à quoi servait GPSO, ni la DSC, et je le regrette. Peut-être ne voulez-vous pas comprendre. Il en est de même pour le fonds de concours. Je rappelle à Madame PAJOT qu'il n'y avait pas de fonds de concours avant que je sois élu. C'était le contribuable de Boulogne-Billancourt qui payait tout, Madame PAJOT. 156 millions d'euros ! Vous rendez-vous compte ! C'est même moi qui ai créé ce fonds de concours de 130 millions et nous avons réussi à récupérer 65 millions d'euros auprès de la collectivité. Cela est quand même mieux que rien. Nous aurions pu en récupérer 130, mais la loi ne nous le permettait pas. Il ne faut donc pas se lamenter aujourd'hui. Donc arrêtez de me chercher sur ce fonds de concours et sur la DSC.

Nous avons augmenté la DSC l'année dernière de 21 millions d'euros et ce complément est reversé par GPSO grâce à sa bonne gestion. Or, beaucoup de communautés d'agglomération ne possèdent pas de DSC. Nous reviendrons cette année à 18 millions d'euros, c'est-à-dire au chiffre de l'année 2013.

J'aurai préféré avoir davantage de DSC, mais cela est toujours mieux que rien. De plus, je vous rappelle que le FPIC est aussi payé par GPSO. Bref, il vaut donc mieux que ce soit GPSO qui paye plutôt que le contribuable bouloonnais. Si nous devions imposer à ce dernier à la fois le FPIC, le FSRIF et la baisse de la DGF, nous ne nous en sortirions pas.

Nous sommes donc dans une situation très compliquée et tendue et nous essayons de faire au mieux avec les éléments dont nous disposons aujourd'hui. Nous allons donc essayer de ne pas tomber ni dans la suppression totale des investissements, ni dans la hausse démesurée des impôts, ni diminuer les services que nous offrons à la population. Certes, il nous reste encore des marges de manœuvre et nous en avons quelques-unes en tête. Nous poursuivons donc ce travail au quotidien avec les services et les élus. Quoi qu'il en soit, nous sommes certains de passer l'année 2015, mais je ne vous garantis pas que nous

passerons l'année 2016 dans les mêmes conditions, surtout si les augmentations sont encore plus fortes. En effet, nous ne savons pas ce que donnera la loi de finances 2016, car il existe toujours des mauvaises surprises. J'espère simplement que la situation ne continuera pas à s'aggraver.

Vous l'avez vu, le fonds de solidarité est passé de 250 à 270 millions d'euros, sachant que l'objectif a été fixé à un milliard d'euros. Je suis d'accord pour fournir un effort national, mais pas dans les proportions qui nous sont imposées aujourd'hui.

En définitive, nous savons très bien où nous allons et il s'agit d'un bon document. Nous avons fait des choix et nos orientations visent avant tout à ne pas pénaliser nos concitoyens et à tenir au mieux les finances de la commune. Il s'agit également de contribuer à l'activité économique du pays. C'est un tout.

Néanmoins, je ne vous garantis pas que nous arriverons à tout faire. Il vaut mieux se fixer des objectifs nobles, comme ceux qui sont proposés, que d'annoncer des suppressions de places en crèche ou des suppressions d'investissements. Nos concitoyens nous demandent d'être intelligents, compétents, travailleurs, imaginatifs et performants et nous allons essayer d'être tout cela à la fois. Aussi, même si nous n'en sommes pas sûrs, nous nous donnerons tous les moyens pour tenir ces objectifs.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes BBI Guide Pratique, Billancourt Seguin, Piscine-Patinoire et Locations Immobilières.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS – PRÉVENTION – SÉCURITÉ – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS ET DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS – MÉCÉNAT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA FONDATION CNP ASSURANCES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

La première de ces subventions concerne la prévention et la sécurité, et notamment l'extension du réseau de vidéo-protection, pour lequel nous pouvons bénéficier d'un soutien de l'Etat via le fonds interministériel de prévention de la délinquance. La deuxième porte sur une convention de mécénat avec la société CNP Assurances, qui a financé l'installation d'un défibrillateur dans la salle de sport Constant Lemaître. Elle forme également des élèves de CM2 et des lycéens à l'utilisation de ces outils.

La convention n°3 est quant à elle à signer avec le Conseil régional. Il s'agit pour la Région de participer au financement des travaux du stade Le Gallo, puisque ces installations seront utilisées par les lycéens de Jacques Prévert et Etienne-Jules Marey.

Enfin, le point n°4 vise à autoriser le Maire à solliciter différentes subventions pour le service culture et notamment pour les bibliothèques. Je rappelle pour mémoire que l'ensemble des subventions attribuées aux actions culturelles en 2014 a atteint 65 000 euros en fonctionnement, et 20 000 euros en investissement. C'est donc une démarche que nous ne pouvons que soutenir.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - SUBVENTIONS CIRCULATIONS DOUCES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit simplement d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les organismes pouvant nous aider dans ce domaine.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Il s'agit simplement d'une question, car je n'étais pas présente à la commission pour des raisons médicales. Je vous prie d'ailleurs de m'en excuser.

Il serait bon que ce réseau de pistes cyclables ne s'arrête pas aux portes de la ZAC, mais qu'il permette de desservir des lieux d'intérêts dans la Ville. La délibération indique qu'il « permet de rejoindre des lignes de transports en communs existants ».

Or, le but consiste avant tout d'être autonome en vélo et non pas de se rendre à bicyclette jusqu'à une station de métro. De plus, aucun parc à vélos n'est prévu à ces endroits.

Par ailleurs, je ne sais pas si ce schéma directeur des infrastructures cyclables, qui était prévu sous l'ancien mandat, est complètement terminé. Pourrait-il être amélioré ? Il est présenté au présent, alors qu'en réalité tout n'est pas encore acté. En effet, si cette ZAC dispose de pistes cyclables de qualité, elles ne permettent cependant que de la contourner et non pas de relier différents lieux de la Ville, tel que la place Marcel Sembat par exemple. C'est dommage et j'espère que ces tracés quelque peu restrictifs seront appelés à se développer par la suite. De plus, comme ils n'étaient pas joints à la délibération, il est difficile de se rendre compte des évolutions.

M. BAGUET : Ce rapport offre uniquement la possibilité de récupérer des subventions sur la ZAC. Je rappelle que le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement nous avait récompensés avec le trophée du label national Écoquartier. C'est donc uniquement dans ce cadre que nous pouvons souscrire des subventions. Voilà pourquoi cette délibération ne concerne que la ZAC. D'ailleurs, lorsque je disais que nous allions rechercher de nouvelles recettes, ce type de démarche en fait partie.

S'agissant du schéma de circulations douces, celui-ci a été voté, approuvé et mis en œuvre. L'avenue Pierre-Grenier faisait par exemple partie de ce plan, tout comme la première partie de l'avenue Victor-Hugo (entre Marcel-Sembat et la rue Gallieni).

Nous allons d'ailleurs réaliser la deuxième tranche l'année prochaine. Notons également toute la circulation douce qui va du pont de Billancourt jusqu'au parc Rothschild, en passant par les rues Yves Kermen, de Silly et Saint-Denis. Bref, tous ces schémas sont en cours d'élaboration et nous avons réalisé des travaux sur la piste cyclable de la rue de Silly entre la rue Gallieni et l'avenue du Général Leclerc. Parmi les nouvelles réalisations, Monsieur MOUGIN a parlé tout à l'heure de l'ouverture de la sente piétonne et cyclable, qui s'inscrira également dans ce schéma. En définitive, ce schéma de circulations douces avance et nous intégrons ces pistes cyclables à chaque fois que nous effectuons des travaux. J'espère d'ailleurs que nous aurons terminé la liaison Roland-Garros—Marcel-Sembat en

pistes cyclables à la fin de l'année 2015.

Je rappelle également que ces sommes considérables sont inscrites dans le plan de financement de GPSO. Tout n'est pas parfait, mais nous avançons. De plus, il est beaucoup plus facile de construire des pistes cyclables lorsque le quartier n'existe pas que d'en créer de nouvelles dans des endroits qui existent depuis de longues années. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Cette délibération comporte six points. Le premier concerne l'habituelle actualisation du tableau des effectifs, que vous trouverez en annexe 1 et qui intéresse 29 postes budgétaires.

Le deuxième point porte sur le renouvellement de contrats d'agents qui arrivent à leur terme.

Le point n° 3 décrit quant à lui le renouvellement de mise à disposition partielle par la Ville, pour une durée de cinq ans, du service communal en charge de la surveillance de la voie publique de la Ville auprès de GPSO. Il concerne la partie relative aux missions de surveillance du stationnement payant et demande d'autoriser le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

Le point n°4 évoque l'intégration d'une équipe cynophile au sein de la police municipale. La Ville n'ayant pas les structures adéquates pour accueillir des chiens de police dit « administratifs », il est proposé aux agents volontaires, relevant de la police municipale et propriétaires de chiens, de mettre ces derniers à disposition de la Ville en contrepartie de certaines prestations.

Par ailleurs, comme chaque année, il vous est proposé de donner un avis favorable au taux de base fixé par le Préfet, concernant l'indemnité représentative de logements alloués pour 2014 aux instituteurs non logés. Par courrier en date du 13 janvier 2015, le Préfet propose de conserver le même taux qu'en 2013.

Enfin, sixième point, il vous est proposé de verser aux organisations syndicales représentant le personnel de la Ville, une subvention représentative des frais de location d'un local à usage de bureaux, dans l'attente de mise à disposition de locaux municipaux, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* a demandé si le taux d'emploi d'avenir au sein de la Commune était connu par rapport à celui des autres villes du département. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES POUR L'ANNÉE 2015 – CONVENTIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT DU PREMIER DEGRÉ, DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS ET HÔPITAUX DE JOUR CONVENTIONNÉS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE – SUBVENTION ACCORDÉE À L'UEPEPP – CONVENTION DE PARTICIPATION AU PROJET SCIENTIFIQUE DU LYCÉE NOTRE-DAME DE BOULOGNE – APPROBATION ET AUTORISATION

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte trois points. Le premier vous propose de reconduire, pour l'année 2015, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré et des établissements spécialisés (hôpitaux de jour, conventionnés avec l'Éducation nationale), avec les mêmes conditions et les mêmes montants de forfait par élève que ceux fixés en 2014 par notre assemblée.

Le deuxième point vous propose de ramener le montant de la subvention de l'Union pour l'éducation populaire des élèves de l'enseignement primaire privé à 50 000 euros et non à 60 000 euros comme indiqué dans le projet de délibération. Enfin, le troisième point vous propose d'autoriser le Maire à signer une convention avec le lycée Notre-Dame, pour participer au financement du projet scientifique des élèves de terminale S aux ateliers de la radioprotection. Il s'agit de la huitième édition. La Ville s'engagerait ainsi à prendre en charge les frais de billets de trains des élèves et de leurs accompagnateurs pour un montant maximum de 1 485 euros. Je vous invite donc à approuver cette délibération et à autoriser le Maire à signer

toute convention afférente à ces trois points.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE RESTAURATION DES ENFANTS INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS – DISPOSITIF BBREB

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil municipal a revalorisé le tarif des activités proposées à la population, notamment les tarifs de la restauration scolaire. Cette modification des tarifs a pour conséquence une augmentation importante des dépenses liées à la participation de la Ville aux frais de restauration des écoles privées de Boulogne-Billancourt.

Aussi, en raison du contexte budgétaire, il est proposé de modifier le mode de calcul de ce dispositif. Les familles percevront désormais la différence entre :

- Le prix acquitté par les familles pour le service de restauration de l'établissement privé fréquenté par leurs enfants, plafonné au tarif H de la restauration scolaire municipale (soit, pour l'année 2015, 7,05 €),
- Et le prix qui leur aurait été facturé par la Ville si l'enfant concerné avait fréquenté un établissement public.

Cette modification prendrait effet à compter du troisième trimestre de l'année scolaire, soit le 4 mai 2015, les autres modalités du dispositif restant inchangées.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. MUSÉES MUNICIPAUX – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ÉDITIONS FATON – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

Mme Ségolène MISSOFFE, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'un partenariat entre les musées municipaux et la maison d'édition Faton. Ce partenariat permet aux enfants, abonnés à la revue Le Petit Léonard, de bénéficier sur présentation de leur carte « Club » d'une entrée gratuite dans chacun des trois musées de la Ville ainsi qu'à la bibliothèque Marmottan. En échange, ils devront rendre compte des activités des musées et de la bibliothèque sur leur site et dans la rubrique « actualité » du site du Petit Léonard. Il vous est donc demandé d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. SÉANCES DE LECTURE DISPENSÉES PAR L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES HAUTS-DE-SEINE, AUX ENFANTS DE L'ALSH ÉLÉMENTAIRE GLACIÈRES ET DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « LES GLYCINES » – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

L'association *Lire et faire lire* dans les Hauts-de-Seine, association culturelle loi 1901, met en place des actions de sensibilisation à la lecture, à destination des enfants, avec l'intervention

de bénévoles et de retraités formés par l'association.

Cette association propose de dispenser jusqu'à la fin de l'année scolaire et à titre gratuit, des séances de lecture :

- aux enfants de l'ALSH élémentaire Glacières. Les enfants souhaitant participer aux séances seront des enfants volontaires, de niveau CP/CE1. Ces séances se dérouleront durant le temps méridien dans les locaux de l'ALSH Glacières ;
- aux enfants de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les Glycines ». Ces séances se dérouleront en présence d'une professionnelle petite enfance de la structure.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la signature d'une convention entre la Ville et l'association *Lire et faire lire* s'avère nécessaire. Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer cette convention de partenariat.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR ACCOMPAGNER LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Les Caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs induits par la réorganisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Ainsi, l'État et la CAF proposent aux communes un accompagnement financier, constitué de deux outils principaux : le fonds d'amorçage destiné à toutes les villes qui mettent en place la réforme et « l'aide spécifique » versée par la CAF en complément de la prestation ALSH.

La convention, objet de la présente délibération, concerne l'aide spécifique allouée par la CAF en complément des autres prestations existantes et vise à accompagner la mise en œuvre de la réforme. Elle porte sur les heures supplémentaires d'accueil imposées par la réforme à la charge de la commune et est réservée. Il convient d'ailleurs de noter que le temps de pause méridienne n'est pas habilité par la Direction départementale

de la cohésion sociale (DDCS).

Ainsi, pour la Ville, une heure sur le temps périscolaire pour les maternelles et les centres d'animation permanents (CAP) élémentaires est éligible aux financements CAF. Cette convention concerne la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2017, sachant qu'elle doit théoriquement être pérennisée.

En conséquence, je vous propose d'approuver et d'autoriser le Maire à signer cette convention d'objectifs et de financement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. RAPPORT 2014 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues.

La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. Je vais donc faire une rapide synthèse de ce rapport pour mettre en lumière les politiques, les programmes et les actions mis en œuvre par la Ville en 2014 en partenariat avec GPSO, compte tenu de ses attributions, ainsi que dans le cadre de l'Agenda 21 adopté par notre Communauté d'agglomération. Je rappelle également que les trois piliers du développement durable reposent à la fois sur le développement écologique, social et économique.

Pour mémoire, les cinq finalités de la stratégie nationale sont :

- La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les

générations ;

- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

1. Lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

Les programmes élaborés avec la Communauté d'agglomération GPSO ont été poursuivis dans les domaines de la mobilité (Autolib', Vélib', liaisons douces...) et des économies d'énergie.

Dans le domaine de l'urbanisme responsable, l'aménagement du Trapèze-Est s'achève (inauguration du foyer d'accueil médicalisé en novembre 2014), pendant que les équipements culturels et musicaux de l'Île Seguin sortent de terre (Cité de la Musique, R4). En dehors de l'Écoquartier, les efforts en matière de rénovation thermique ont été poursuivis sur l'ensemble du territoire de la commune. Par ailleurs, nous avons également accompagné la stratégie sur le patrimoine bâti, conduite par l'Agence locale de l'énergie.

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Après avoir obtenu en décembre 2012 et 2013 le label de la stratégie nationale de la biodiversité, GPSO et la Ville ont achevé l'élaboration du schéma de trame verte et bleue (TVB) en cohérence avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Un nouvel espace vert a été proposé aux Boulonnais (jardin Thiers). Le parc des Glacières, entièrement rénové, a ouvert début 2014.

La rentrée scolaire 2014/2015 a vu l'inauguration de l'école des Sciences et de la Biodiversité qui exprime par son architecture et son programme pédagogique la volonté de la Ville d'œuvrer pour la préservation de la biodiversité aujourd'hui, mais aussi dans l'avenir. De plus, cet ensemble s'intègre à la trame verte et bleue entre la Seine et le Bois de Boulogne.

Nous candidaterons avec cette école au label témoin pour la réduction de déchets.

3. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Les politiques conduites en matière d'amélioration des logements telle que l'opération qualité habitat, ont été poursuivies. Par ailleurs, la Ville a continué à œuvrer en faveur de son tissu commercial, artisanal et économique, soucieuse de sa diversité et de son dynamisme.

4. Epanouissement de tous les êtres humains

La mise en accessibilité des équipements et de l'espace public

s'est poursuivie. Le schéma d'orientation des sports de plein air, adopté en 2013, est entré dans sa phase de mise en œuvre avec le choix du projet d'aménagement du complexe Le Gallo. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons également lancé la politique de reconquête des berges et du fleuve, qui sera à la fois un espace d'épanouissement pour les Boulonnais et un corridor écologique d'importance nationale sur ces huit kilomètres.

5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La politique de maîtrise des dépenses a permis de poursuivre l'amélioration des services à la population et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de chacun, dans le cadre d'une politique soutenable en termes économiques.

Au vu de ce rapport, il vous est donc demandé de donner acte de la présentation du rapport sur la situation de la ville de Boulogne-Billancourt en matière de développement durable.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? Madame SHAN et Monsieur GABORIT.

Mme SHAN : Merci pour la présentation de ce rapport, où l'on trouve d'ailleurs de tout. On a parfois même l'impression que certaines actions de développement durable y ont été inscrites de force, alors qu'elles n'en relèvent pas réellement. Cela peut donner un effet étonnant, notamment lorsqu'il est question d'un tremplin musical, d'applaudissements ou encore d'une prime à nos médaillés sportifs. Bref, on ne voit pas tellement le lien avec le développement durable. En revanche, sauf erreur de ma part, je n'y ai pas trouvé d'informations sur la qualité de l'air, qui je pense pourrait prendre toute sa place dans un rapport qui porte un engagement pour l'environnement. De fait, serait-il possible d'acter des prises de mesure sur les différentes voies boulonnaises dans le rapport 2015 ? D'autre part, je n'ai pas non plus trouvé de bilan sur l'accessibilité PMR des bâtiments publics, mais peut-être s'agit-il d'une lecture trop rapide.

M. BAGUET : Merci Madame SHAN. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Merci pour la présentation de ce rapport, qui découle de la loi de 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il est finalement très utile, car il permet de faire le point sur ce que l'on fait et sur ce qu'il est possible de développer par la suite.

Par ailleurs, comme la Majorité possède un certain talent pour nous refourguer de tout dans toutes les délibérations, je remarque que ce rapport fait état de la notation de la Ville par Standard & Poor's. Je n'ai pas très bien compris en quoi s'il s'agissait de développement durable. Il mentionne également la certification des comptes de la Ville par la Cour des comptes.

Certes, cela est extrêmement intéressant, cependant, cela ne nous conduira pas à avoir un meilleur label écologique. D'autre part, je n'ai pas bien compris pourquoi la fête des Cigales – que j'aime beaucoup par ailleurs – participait à la lutte contre les nuisances. Il en est de même pour le Salon du livre – tout autant intéressant – qui participe peu à nos actions écologiques, à moins que l'on y vende des livres qui traitent de ce sujet. Bref, tout cela pour vous montrer que j'avais bien lu l'ensemble de ce rapport.

Je note également que certains points pourraient être le sujet de débats ultérieurs qui permettraient d'améliorer la situation. Je souhaite vous en livrer quelques exemples. Nous avons créé 8,6 kilomètres d'aménagements cyclables. Or, il est difficile de qualifier de piste cyclable le simple fait de tracer des pointillés blancs sur la voirie de part et d'autre des stationnements de voitures. En effet, lorsqu'une piste cyclable se situe le long d'un stationnement de voitures, il peut arriver qu'un cycliste soit percuté si un conducteur ouvre sa portière. Beaucoup de pistes sont ainsi faites à Boulogne-Billancourt. Il s'agit d'un simple tracé qui part de l'autre côté des voitures garées le long du trottoir. Ce ne sont pas de véritables pistes cyclables.

Ces dernières sont réalisées en site propre et peuvent parfois même passer sur la voirie, mais sur le trottoir et certainement pas de l'autre côté des voitures stationnées. Par ailleurs, elles ne sont généralement pas connectées, ce qui démontre la nécessité d'un plan cohérent de pistes cyclables dans toute la Ville. Le Maire en a d'ailleurs parlé tout à l'heure, en évoquant la possibilité d'aller de Roland Garros jusqu'à la place Marcel Sembat. Il serait bon d'avoir le tracé complet d'une piste en site propre des deux côtés.

Deuxièmement, vous traitez des espaces verts. Je ne pense pas que nous ayons fait beaucoup de progrès dans ce domaine. Je pense plutôt que nous avons bétonné le parc des Glacières au lieu d'améliorer cet espace vert. Je continue d'ailleurs à penser que le parc Rothschild est mal utilisé, car il est mal desservi et qu'il ne s'y passe pas grand-chose. En effet, nous pourrions véritablement développer ce grand espace vert si nous récupérions le terrain des Canadiens, qui d'ailleurs n'appartient pas à la Ville. Je rappelle qu'il suffit de faire un échange de cet ensemble avec les propriétaires saoudiens pour avoir un parc beaucoup plus grand. Celui-ci donnerait ainsi sur l'allée qui sépare le parc Rothschild de l'hippodrome de Longchamp et nous pourrions y faire quelque chose de très bien.

Vous parlez également de l'accessibilité, qui, je suis désolé, représente un des grands problèmes de la Ville. En effet, l'accessibilité des bâtiments publics n'est pas extraordinaire. Certes, des efforts ont été faits, mais l'accessibilité aux commerces pose un véritable problème. Lorsque vous vous promenez dans les structures commerciales, vous vous apercevez qu'il est difficile

de rentrer dans la plupart des magasins avec une poussette d'enfants ou avec une voiture pour personnes handicapées à cause des marches. Nous savons que cela coûte cher, mais l'Etat ne fait pas son travail et repousse la mise en conformité des locaux privés et publics pour les personnes handicapées depuis plusieurs années. Je pense que nous avons un grand effort à faire en la matière.

S'agissant de la reconquête des berges, cela est une bonne chose. Nous venons de décider sur ce sujet et nous en sommes aux prémises. Il s'agit désormais d'avancer. Enfin, dernière remarque, le bruit. Ce qui est dit à la page 36 du rapport montre que nous n'avons pas véritablement de projets en matière de lutte contre le bruit. On trouve des cartes statistiques sur le bruit, ainsi que le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), plan d'action permettant de traiter les situations identifiées. Or, je me demande quelles sont les situations identifiées. Nous vous ferons d'ailleurs des propositions pour lancer un grand plan de lutte contre le bruit lors d'un prochain Conseil municipal. Cela implique des mesures fortes, telle que la diminution de la circulation automobile, le fait que les voitures roulent moins vite (mise en place de zone 30 dans l'ensemble de la Ville), la mise en conformité des pots d'échappements des deux roues, la mise en conformité de l'isolation phonique et thermique des immeubles (avec l'Agence nationale de l'habitat), des critères acoustiques dans les programmes de reconstruction, la limitation des bruits des chantiers ou encore l'aménagement d'espaces publics avec un revêtement permettant d'absorber les bruits.

Enfin, il faut également instaurer un relais-bruit en Mairie. Autrement dit, un endroit de médiation où les différentes parties prenantes – celles qui font du bruit et celles qui voudraient être au calme – peuvent régler des situations tendues. Je pense par exemple aux cafés qui ouvrent tard comme celui situé à proximité du TOP qui ouvre jusqu'à 23 heures. Il serait alors possible de régler ce type de situation à l'amiable et d'identifier les problèmes qui tracassent le plus nos concitoyens. Les personnes qui habitent par exemple au Pont de Sèvres connaissent des nuisances considérables avec la salle de concert. L'isolement de ce type de structure serait à ce titre une action très importante. Je rappelle en effet que les nuisances sonores sont la première source de plaintes des citoyens lorsqu'on les interroge sur les méfaits de l'environnement, leur santé et leur tranquillité. Je pense qu'il y a beaucoup à faire sur ce sujet, mais que nous pouvons aussi beaucoup faire. Il faut faire preuve de volontarisme. Nous vous ferons donc des propositions en nous appuyant sur ce rapport intéressant, de qualité, dont nous vous remercions.

M. BAGUET : Merci Monsieur GABORIT. Je vous confirme tout d'abord que les cinq finalités citées au début de ce rapport sont bien définies au niveau national et non pas au niveau local. Le

rapport municipal a donc été établi sur ce schéma. De fait, il a fallu évoquer tout un tas de secteurs qui n'ont pas forcément de liens directs avec le développement durable.

En ce qui concerne la qualité de l'air évoquée par Madame SHAN, la loi du Grenelle de l'environnement et le décret d'application n'obligent pas à en parler. Cependant, nous pouvons réaliser un bilan, car il est toujours intéressant de savoir où nous en sommes sur ce sujet. Nous avons d'ailleurs mis en place un observatoire sur la qualité de l'air et sur le bruit avec GPSO sur le toit du Pont de Sèvres. Il est vrai que nous pourrions régulièrement demander les relevés pour vous les communiquer.

Monsieur GABORIT, je vous ai entendu dire qu'il suffirait simplement de procéder à un échange de terrain avec le propriétaire pour le parc Rothschild. Etes-vous sérieux lorsque vous dites cela ? Connaissez-vous la condition du propriétaire ? Il est certes d'accord pour faire un échange, cependant il souhaite pouvoir construire 12 000 m² sur le nouveau terrain. Seriez-vous prêt à soutenir un tel projet aujourd'hui : 12 000 m² de construction sur le parc Rothschild en échange du château et d'un bout de terrain ?

M. GABORIT : Une négociation s'appelle une négociation. Or, cela fait des années que nous ne menons pas de négociation.

M. BAGUET : Vous connaissez le problème sur le parc Rothschild. Malheureusement, l'équipe municipale précédente a fait croire au propriétaire que son terrain valait 30 millions d'euros. Ce dernier dispose d'ailleurs d'un document. Il me l'a montré. De fait, cette même équipe c'était engagée à lui donner une autorisation pour construire environ 11 000 m² le long du boulevard Anatole France. Le propriétaire attend donc que nous lui donnions le feu vert pour construire 11 000 m². Il demande même 12 000 m² aujourd'hui. Je trouve que c'est un peu beaucoup. Je vous pose donc la question : « Seriez-vous d'accord sur le principe d'une construction dans le prolongement de ce boulevard ? ». Ce problème de fond nécessite en effet l'accord du Conseil municipal. De la même façon, le groupe de Monsieur DUHAMEL serait-il aussi d'accord ? Je vous rappelle que j'ai reçu le propriétaire et qu'il ne démord pas de ses 30 millions d'euros. Il serait ensuite prêt à nous donner le château. Pour autant, les Boulonnais accepteraient-ils de construire 12 000 m² sur le terrain des Canadiens le long du boulevard Anatole France ?

M. GABORIT : Je parlais du délaissé de voirie situé entre le château actuel et l'hôpital.

M. BAGUET : Non. Le propriétaire est très précis. Je vous l'assure. De plus, il n'est pas possible de construire sur le délaissé de voirie. Je rappelle d'ailleurs que pour défendre les intérêts de l'AP-HP, le Préfet de l'époque avait autorisé la construction

de l'ensemble de la Villa Alexandrine, situé sur l'allée de Longchamp, en échange d'un terrain de la famille Rothschild pour la construction de l'hôpital Ambroise Paré. Le propriétaire actuel souhaite donc une construction dans la prolongation. Ce sujet est intéressant et je suis prêt à en débattre avec vous comme avec Monsieur DUHAMEL. C'est un vrai sujet.

M. GABORIT : Je n'ai pas dit qu'il ne s'agissait pas d'un vrai sujet. Je dis simplement qu'il n'a jamais été abordé.

M. BAGUET : Vous dites qu'il suffirait simplement de procéder à un échange de terrain. Or, ce n'est pas si simple que cela. Certes, il est possible de procéder à cet échange, mais le propriétaire exige des droits à construire sur le terrain que nous lui donnerions en contrepartie de la restitution du château et d'une partie du terrain des Canadiens. En outre, le schéma directeur approuvé par la Commission nationale supérieure des sites en mars 2012 fixe une autorisation de constructibilité à 6 500 m², qui d'ailleurs pourrait uniquement se faire de part et d'autre du château. Cela pose donc aussi un problème de perspective puisque le château serait alors coincé entre deux immeubles de même hauteur. Voilà les autorisations dont nous disposons aujourd'hui. Il faudrait donc les transférer le long du boulevard Anatole France, puis les multiplier ensuite par deux. Autrement dit, tout cela paraît simple, mais c'est un véritable problème de fond. Je suis prêt à l'évoquer avec vous et même à ce que nous recevions ensemble le propriétaire avec Monsieur DUHAMEL, s'il en est d'accord. Quoi qu'il en soit, cela vaut le coup d'échanger sur ce dossier sur lequel nous progressons lentement. Je vous remercie pour ce rapport, que nous améliorerons sûrement au fil des années.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport sur la situation de la ville de Boulogne-Billancourt en matière de développement durable.

14. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE – CONVENTION D'ÉVALUATION DES ÉCO-QUARTIERS LABELLISÉS – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La ZAC Seguin Rives de Seine a obtenu le label national Écoquartier en septembre 2013, première vague de labellisation décernée à 13 projets en France. En septembre 2014, le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a officiellement lancé une campagne-test d'évaluation. Il s'agit de développer des outils permettant de garantir la qualité des Écoquartiers récompensés par un label, quels que soient leurs caractéristiques et contextes territoriaux.

Cette campagne-test se déroulera au sein des collectivités, avec un soutien de proximité assuré par les services de l'État, et deux établissements publics spécialisés : le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

L'évaluation sera ainsi partagée, tant sur sa conduite que sur son analyse et la communication des résultats. Il faut toutefois noter que la méthodologie proposée n'est en aucun cas conçue pour établir des comparaisons, ni remettre en cause le label, mais bien permettre à la Ville de mieux mesurer l'évolution de la ZAC Seguin Rives de Seine du point de vue du développement durable, et mettre en œuvre si besoin des mesures correctrices et enrichir les pratiques.

Elle portera sur les engagements n°17, 18 et 19 de la Charte des Écoquartiers à savoir : l'eau, l'énergie et les déchets.

Pour accompagner l'effort des collectivités participantes, une dotation de 30 000€ sera versée par l'État, après signature de la convention qui lie la collectivité, l'État et le CSTB.

Il est donc proposé d'approuver la convention tripartite d'évaluation des Écoquartiers labellisés et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. ADHÉSION À LA CHARTE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint, rapporteur

Depuis 2003, le Conseil régional d’Île-de-France porte la Charte de la biodiversité et des milieux naturels. Cette démarche a pour vocation de renforcer et de préciser la politique régionale en faveur du patrimoine naturel, et de proposer à l’ensemble des acteurs franciliens un guide de bonne pratique. Elle rappelle les objectifs à atteindre en matière de connaissance, de protection et de gestion des milieux. La Charte propose ainsi des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme.

La ville de Boulogne-Billancourt reconnaît toute l’importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la Région. Cet engagement fait notamment sens avec la réalisation de la ZAC Seguin-Rives de Seine, qui s’est vue décerner en 2013 le label Écoquartier par le ministère du Développement durable, et l’ensemble des actions entreprises depuis 2008 avec les communautés d’agglomération Val de Seine puis Grand Paris Seine Ouest parmi lesquelles la création et la rénovation des parcs et jardins de la Ville. La labellisation de six d’entre eux par l’association Ligue de Protection des Oiseaux comme « refuge LPO » témoignent des efforts entrepris. Je précise à ce titre que le terrain des Canadiens, actuellement en friche, constitue un magnifique refuge pour la biodiversité et notamment pour les oiseaux.

Parallèlement, le Conseil municipal a voté à l’unanimité par délibération du 18 décembre 2014, le lancement d’un projet de reconquête des berges de Seine et du fleuve. Il se traduit par la mise en œuvre d’un schéma directeur, prenant notamment en compte la richesse des espèces floristiques et faunistiques liées aux milieux humides et aux eaux courantes.

Concrètement, il s’agit d’adhérer à la charte régionale de la biodiversité. Je souligne au passage que GPSO, qui fut autrefois membre de cette charte sous une autre formule, va également y ré-adhérer.

L’adhésion à la Charte de la biodiversité ouvrira la possibilité de bénéficier du concours financier de la Région sur des projets mettant en évidence un intérêt écologique. En outre, d’autres actions pourront être intégrées par la suite dans ce programme.

Les tableaux de la délibération montrent les actions à envisager. Celles à réaliser, celles pour lesquelles la Ville n’est pas concernée et celles déjà réalisées. Les actions marquées d’une étoile sont quant à elles obligatoires. En quelque sorte, l’adhésion à cette charte est une manière de consacrer les actions déjà en cours.

De plus, cela permet à la Ville d’obtenir certaines subventions, ce qui est une excellente chose compte tenu de la situation actuelle.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l’unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l’unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (Il n’y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l’unanimité

M. BAGUET : Chers collègues. Avec l’émotion, j’ai oublié tout à l’heure d’installer officiellement Emmanuel BAVIERE, notre nouveau collègue au Conseil municipal, à qui je souhaite la bienvenue parmi nous.

Je rappelle également les élections des conseillers départementaux qui auront lieu les 22 et 29 mars prochains. La présidence des bureaux de vote est obligatoire pour les élus du Conseil municipal. Je compte donc sur les 55 que vous êtes car nous avons 69 bureaux de vote sur la Ville. En effet, nous en avons créé un nouveau compte tenu du redécoupage entre la rue Gallieni, la rue de Sèvres et la rue Michelet. Les électeurs de ces quartiers recevront donc de nouvelles cartes électorales. Pour autant, nous devons trouver 69 personnes pour présider les bureaux de vote. Il en reste donc 14 à trouver.

Par ailleurs, signalez-nous assez tôt si vous avez une contrainte recevable aux yeux du préfet, de façon à ce que nous puissions trouver un remplaçant si besoin. Enfin, je vous rappelle que vous devez également vous doter d’un président suppléant. Le mieux serait même d’avoir des assesseurs titulaires et des assesseurs suppléants. En effet, même si nous avons déjà prévu de recruter des agents municipaux, je vous rappelle que chaque tour électoral coûte 100 000 euros à la Ville. Aussi, comme il y a quatre tours à prévoir, cela représente 400 000 euros, soit quasiment un point d’impôt.

Merci à vous tous, bonnes vacances à ceux qui en prennent et encore pardon d’avoir posé ce Conseil municipal un vendredi soir, veille de vacances.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.